

223C0151
FR0011950732-FS0050

24 janvier 2023

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

ELIOR GROUP

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 23 janvier 2023, la société Bank of America Corporation (1209 Orange Street, Corporation Trust Center, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 19 janvier 2023, indirectement par l'intermédiaire de la société Bank of America, National Association qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ELIOR GROUP et détenir 3 609 000 actions ELIOR GROUP représentant autant de droits de vote, soit 2,09% du capital et des droits de vote de cette société¹.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions ELIOR GROUP sur le marché et d'une diminution du nombre d'actions ELIOR GROUP détenues par assimilation.

À cette occasion, la société Merrill Lynch International a franchi individuellement en baisse les mêmes seuils.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société Bank of America, National Association a précisé détenir 3 609 000 « swaps » (pris en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) portant sur autant d'actions ELIOR GROUP, exerçables jusqu'entre le 31 mars 2023 et le 31 juillet 2024, dénouables en numéraire à tout moment jusqu'à leur date d'expiration².

¹ Sur la base d'un capital composé de 172 444 229 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

² Sur la base d'un delta de 1.